



Nous sommes vigilants !

Charte pour la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité

Conférence de presse du vendredi 25.11.2011 à Berne

Statement

Ueli Affolter, secrétaire général du Heimverband Bern HVBE

- Le texte parlé fait foi -

Les homes bernois après le cas des abus de H. S. – gestion des risques plutôt que bonne foi

Le 1^{er} février 2011, ce fut un choc pour les homes bernois. Six des huit institutions dans lesquelles H. S. avait sévi se trouvent dans le canton de Berne. « Comment a-t-il été possible que personne ne remarque rien pendant 30 ans ? », s'est demandé la population. Aujourd'hui, nous en savons davantage. Durant ces 30 ans, il y aurait eu des occasions d'arrêter l'auteur de ces abus. Mais on n'a pas été suffisamment vigilant : les certificats de travail ont été enjolivés ou pas lus attentivement, les indices ont été ignorés, les dossiers ont été incomplètement suivis et le comportement de H. S. n'a pas été soumis à un examen critique. Dans tous les concepts existants, nous avons dû constater qu'il existe un retard considérable dans la prévention des abus sexuels.

En mars 2011, le Heimverband Bern a analysé les points faibles avec ses institutions et a immédiatement lancé une campagne de formation. Les directions des institutions ont, par exemple, été formées dans les domaines suivants :

- rédaction de certificats de travail non codés et transparents, avec le spécialiste en la matière Peter Häusermann
- prévention des abus sexuels (profilage des auteurs) dans les institutions avec Werner Tschan, médecin spécialiste FMH
- traumatologie des victimes avec la psychothérapeute Silvia Hegi

Dans ce but, de nouveaux concepts sexuels et codes de comportement ont été élaborés dans les institutions, à côté de discussions avec les proches, les assistants et les collaborateurs/trices.

L'un des constats déterminants est que la prévention des abus sexuels doit être structurellement ancré dans les institutions et doit devenir partie intégrante du management de la qualité. Les institutions sont en train de mettre sur pied un reporting. Autrement dit : mise en place de services internes et externes d'examen des plaintes, élaboration de directives internes, assurance d'une transparence totale sur les cas concrets.

Dans les institutions bernoises, on a acquis la conviction que la prévention est faisable, qu'elle représente une tâche permanente et qu'elle doit être ancrée structurellement. Dans ce cadre, la priorité va à la protection des résidentes et des résidents, ainsi que des collaborateurs/trices contre les actions violentes.

La prévention des abus sexuels dans les institutions n'est de loin pas achevée avec l'organisation de perfectionnements et l'élaboration de concepts. Pour nous, il est important que ce sujet reste toujours d'actualité. Il ne doit plus jamais y avoir de cas H. S. avec des abus s'étendant sur une période de 30 ans. Dans ce cadre, nous devons savoir que le risque zéro n'existe pas ; en revanche, la tolérance zéro existe.

Berne, le 25 novembre 2011

Pour tout complément d'information : Ueli Affolter, directeur HVBE
Tél. prof. 031 939 15 30 ou 079 683 68 81